



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Polynésie française

Question écrite n° 74396

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur la formation linguistique des personnels de tribunaux en Polynésie. En effet, afin de favoriser le développement des langues polynésiennes, il apparaît indispensable que les juges, les greffiers, les huissiers et les interprètes puissent lire, comprendre et interpréter parfaitement toutes les nuances de textes juridiques français en reo maohi, en marquisien, en mangarévien, en dialectes tuhaa pae ou paumotu... Il lui demande donc ce qui pourrait être envisagé pour développer ce type de formation.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74396

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-Mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1643